

Casablanca, le 19 décembre 2008

Monsieur le Trésorier Général du Royaume
Trésorerie Général du Royaume
RABAT

Objet : Relèvement de 1000 à 1500 dirhams du salaire préservé

Monsieur le Trésorier Général,

Dans le souci commun du CNT et de l'APSF de lutte contre le risque de surendettement des fonctionnaires réitéré notamment lors de la dernière réunion de coordination CNT - APSF tenue le 23 octobre 2008, je vous confirme que les sociétés de crédit à la consommation membres de l'APSF sont convenues de porter de 1000 dirhams actuellement à 1500 dirhams (non compris les AF et autres indemnités) le salaire préservé avec application à partir du 1^{er} janvier 2009 pour les nouveaux dossiers. Cette mesure ne devant pas s'appliquer à l'encours actuel.

Il y a lieu de préciser qu'un autre souci a été pris en compte pour la détermination de ce seuil, celui de ne pas écartier du circuit moderne du crédit une grande frange de fonctionnaires.

En nous félicitant, CNT et APSF de cette avancée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier Général, l'expression de mes cordiales salutations.

Abdelkrim Bencherki